

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

**MODIFICATION DE L'ÉTAT DES
POSTES**

Délibération : **01.2018.005**

Transmis en préfecture le :

24 janvier 2018

Séance du : **23 janvier 2018**

Compte-rendu affiché le **29 janvier 2018**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **17 janvier 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 5), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (à partir du point 4), François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET (jusqu'au point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 4), Olivier BROUSSEAU, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs

Marylène MILLET à Odette BONTOUX (jusqu'au point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT à Fabienne TIRTIAUX, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Olivier BROUSSEAU à Agnès JAGET, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les avancements de grade intervenus.

Le Comité Technique réuni en séance le 19 décembre 2017 a statué sur les propositions de modifications de postes suivantes :

Filière administrative

- Création d'un poste d'attaché hors classe à TC
- Suppression d'un poste d'attaché principal à TC
- Suppression de deux postes de rédacteur principal 2^{ème} classe à TC
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à TC
- Suppression de quatre postes d'adjoint administratif à TC

Filière technique

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à TC
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TC
- Création de trois postes d'adjoint technique à TC

Filière sportive

- Suppression d'un poste d'éducateur principal 2^{ème} classe

Filière culturelle

- Suppression d'un poste d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe

Filière animation

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation
- Création d'un poste d'animateur (21/35°)

Filière médico-sociale

- Création de quatre postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe

Les modifications du tableau sont les suivantes :

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 17/10/2017	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Postes à supprimer	Effectifs budgétaires au 23/01/2018	Dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF								
Attache hors classe	A				1		1	
Attaché principal	A	3	2			1	2	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	5	3			2	3	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4	3			1	3	
Adjoint administratif	C	34	23	4		4	30	4
SECTEUR TECHNIQUE								
Agent de maîtrise principal	C	5	4			1	4	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	14	11			1	13	
Adjoint technique	C	45	44	6	3	0	48	6
SECTEUR ANIMATION								
Adjoint d'animation	C	11	7	5		1	10	
Animateur	B	4	4	1	1 TNC	0	5	2
SECTEUR SPORTIF								
Éducateur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	1		1	0	
SECTEUR CULTUREL								
Assistant conservation principal 2 ^{ème} classe	C	4	2			1	3	
SECTEUR MÉDICO-SOCIAL								
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	14	14		4	0	18	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations des postes cités ci-dessus;
- **AUTORISER** les suppressions des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.